Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_113-DE

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ TERRE DES POSSIBLES
Département d'Ille-et-Vilaine
ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE
16, rue Louis Pasteur – BP 34 – 35240 RETIERS

MOBILITE

DCC26-113

OBJET : PLAN MOBILITE SIMPLIFIE : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DES PARTENAIRES

Monsieur Jonathan HOUILLOT, Vice-président en charge de l'Aménagement, de l'Habitat et de la Mobilité, présente le rapport suivant :

1. LE RENOUVELLEMENT DU COMITE DES PARTENAIRES

Roche aux Fées Communauté exerce la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité. À ce titre, elle dispose d'un comité des partenaires, instance consultative associant notamment les employeurs, les usagers et les habitants aux réflexions relatives à la politique de mobilité du territoire. Ce comité a été créé par délibération du Conseil communautaire du 28 mai 2024 (DCC24-034).

À la suite du renouvellement des conseils municipaux et du Conseil communautaire, il convient de procéder à une nouvelle composition du comité des partenaires.

Cette nouvelle composition est également l'occasion de confirmer les modalités de fonctionnement de cette instance.

2. LE ROLE DU COMITE

Le comité des partenaires constitue un espace de dialogue entre Roche aux Fées Communauté, les partenaires institutionnels, les employeurs, les acteurs locaux, les usagers et les habitants.

Il est consulté au moins une fois par an et avant toute évolution substantielle concernant notamment :

- la planification de la politique de mobilité,
- l'offre de mobilité,
- la politique tarifaire,
- la qualité des services,
- l'information des usagers,
- l'instauration ou l'évolution du taux du versement mobilité.

Il permet ainsi de partager les besoins du territoire, présenter les projets de la collectivité et recueillir l'avis des partenaires concernés.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_113-DE

3. LA NOUVELLE COMPOSITION PROPOSEE

Il est proposé de constituer le comité des partenaires autour de 4 collèges :

Collèges	Structures	Nombre de représentants
Roche aux Fées Communauté et ses partenaires institutionnels	Roche aux Fées Communauté, Etat, Région Bretagne, Département d'Ille-et-Vilaine, Syndicat d'urbanisme, syndicat départemental d'énergie d'Ille-et-Vilaine (SDE35), collectivités voisines	18
Les représentants des employeurs	Représentants des entreprises, Union des commerçants et artisans	4
Les représentants de partenaires thématiques	Associations d'usagers des transports, services d'aides à domicile, France travail, mission locale, association tremplin conseil en mobilité, relais pour l'emploi, Point Accueil Emploi, Service Jeunesse communautaire, covoiturage, club de cyclotourisme	10
Les représentants de la société civile	Habitants	2

4. LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement du comité est précisé dans un règlement intérieur annexé à cette délibération.
Celui-ci fixe notamment les modalités de convocation, de réunion et de participation de ses membres.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_113-DE

Ceci étant exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des transports, notamment l'article L1231-5 modifié par la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités Loi d'Orientation des Mobilités,

Vu les délibérations du Conseil communautaire :

- *du 30 mars 2021 (DCC21-026) portant sur la prise de compétence « organisation de la mobilité »,*
- *du 10 décembre 2024 (DCC24-107), approuvant le Plan de Mobilité Simplifié (PMS) 2024-2033 de Roche aux Fées Communauté,*
- *du 28 mai 2024 (DCC24-034), portant sur la création d'un comité des partenaires,*

Il vous est proposé :

- ***D'approuver la nouvelle composition du comité des partenaires*** *telle que présentée ci-dessus ;*
- ***D'approuver le règlement intérieur de ce comité****, ci-annexé ;*
- *D'autoriser le Président, ou son Représentant, à signer tout document y afférant.*

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE : Adoptée à l'unanimité

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- D'un recours administratif (articles L.410-1 à L.411-7 du CRPA)
- D'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes (articles R. 421-1 à R. 421-5 du CJA) ; délai initial de 2 mois prorogé en cas d'exercice de recours administratifs préalables.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-243500634-20261002-DCC26_113-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par lettre envoyée via [illegible] septembre 2026, s'est réuni le 29 septembre 2026 à 19 heures 00, Salle polyvalente – 2 rue Victor Hugo 35240 RETIERS-, sous la Présidence de Monsieur Christian SORIEUX, Président de Roche aux Fées Communauté.

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry RESTIF, Conseiller communautaire de Retiers.

Etaient présents :

AMANLIS	M Philippe BERTHELOT, M Loïc GODET
ARBRISSEL	M Thomas BARDY
BOISTRUDAN	M Didier RAUFLET
BRIE	M Bruno PELLETIER, Mme Michelle RIET
CHELUN	M Christian SORIEUX
COËSMES	M Yannick COLLIOT, Mme Cindy THIERY
EANCE	M Cédric VALLAIS
ESSE	M Alexis-Nicolas DELSAUT
FORGES LA FORET	M Yves BOULET
JANZE	Mme Catherine CHAUVIÈRE, M Cyprien ESNAULT, M Gaston GUAIS, M Jonathan HOUILLOT, Mme Thérèse MOREAU, Mme Véronique PICOT, M Éric PINEAU, M Frédéric POTIN
LE THEIL-DE-BRETAGNE	M Yoann CADO
MARCILLE-ROBERT	Mme Véronique BOISNARD, M Benjamin RESTIF
MARTIGNE-FERCHAUD	Mme Chrystelle BADOUD, M Jean-Pierre BOURNICHE, M Patrick HENRY, Mme Stéphanie MALOEUVRE-RASTELLI
RETIERS	Mme Amélie AUBERT-PLARD, Mme Kaki GAUTIER, M Cédric LECELLIER, M Benoît LUGAND, Mme Annick PERON, M Thierry RESTIF
SAINTE-COLOMBE	M Pascal PICOCHE
THOURIE	M Daniel BORDIER, M Edmond LEVEQUE

Etaient excusés :

AMANLIS	Mme Nelly TANVERT *(donne pouvoir à M Loïc GODET)*
ESSE	Mme Yvette SAULNIER *(donne pouvoir à M Alexis-Nicolas DELSAUT)*
JANZE	Mme Emmanuelle CLOUET *(donne pouvoir à M Frédéric POTIN)* Mme Lucie FILEAUX, Mme Jennifer MAILLARD
LE THEIL-DE-BRETAGNE	Mme Pascaline MARION *(donne pouvoir à M Yoann CADO)* Mme Graziella VALLÉE

PROPOSITION ADOPTEE PAR LE CONSEIL (36 présents / 4 pouvoirs)

Nombre de votants : 40 ; Voix pour : 40 ; Voix contre : 0 ; Abstention : 0

PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE AUTOMATIQUEMENT LE JOUR DE LA RECEPTION DE L'ACTE EN PREFECTURE

Le Président,

Signé par : Christian SORIEUX
Date : 01/10/2026
Qualité : Président

SORIEUX

Roche aux Fées COMMUNAUTÉ

Le Secrétaire de séance,

F

Signé par : Thierry RESTIF
Date : 02/10/2026
Qualité : VP RESTIF T - Secrétaire de Séance

ROCHE AUX FEES COMMU